



Covid
STOP ENSEMBLE

Infolettre N°67 - 03 mars 2022

[Vaccination Covid-19 et santé mentale des jeunes](#)



Cette lettre est centrée sur les jeunes, les enfants, les femmes enceintes..

C'était indispensable.

Indispensable parce que, parfois, il est difficile de s'y reconnaître dans les consignes. Indispensable aussi car nous avons besoin de beaucoup progresser pour la vaccination de ces concitoyens : nous sommes en retard, nettement.

Et indispensable enfin car – nous le savons bien - enfants et jeunes ont cher payé les conséquences de l'épidémie et des phases diverses de lutte contre le COVID. Assurer leur protection, agir avec elles et eux pour leur vaccination, leur donner les moyens d'une meilleure santé mentale en sortie de crise, c'est notre devoir à tous.

Luc Ginot

Directeur de la Santé Publique

CHIFFRES CLES IDF

97 445

injections effectuées pour
la semaine du 21 février
chez la population
francilienne



**514 CAS SUR 100 000
HABITANTS**

Taux d'incidence brut au 20 février qui
continue de baisser en Île-de-France

3,1%

des 5-11 ans ont reçu un schéma
vaccinal complet en Île-de-France



Actualité : allègement du protocole sanitaire scolaire

A partir du 7 mars, jour de la rentrée scolaire en Île-de-France, **le protocole sanitaire repasse au niveau 2** dans le premier degré :

Cela signifie :

* *La fin de l'obligation du port du masque en extérieur pour les élèves de l'école élémentaire et les personnels*

* *La possibilité de pratiquer à nouveau des activités physiques et sportives en intérieur sans port du masque (en respectant une distanciation : les sports de contact ne sont donc pas autorisés sans masque)*

* *L'allègement des règles de limitation du brassage (par niveau ou groupe de classes plutôt que par classe), notamment pendant les temps de restauration.*

Le port du masque dans les espaces intérieurs est **toujours requis dans les espaces clos** pour les personnels et les élèves de six ans et plus.

Le [Protocole de contact tracing](#) !

Vaccination : des efforts à poursuivre !

La vaccination chez les 5-11 ans

Mais quel intérêt aurait-t-on à faire vacciner les plus jeunes ?

Le risque de développer une forme grave avec une infection au Covid-19 est effectivement plus faible que chez les adultes mais non nulle.

79% des enfants hospitalisés n’avaient aucun facteur de risques, et de plus, des pneumonies sévères ont été recensées, chez les enfants avec des facteurs de risques.

Tout comme chez les adultes, la vaccination des enfants diminue la propagation du virus. En décembre dernier, les 6-10 ans avaient le taux d’incidence le plus élevé parmi les jeunes. La vaccination permet donc de limiter les fermetures des classes.

Plus de 10 millions d’enfants sont déjà vaccinés dans le monde.

Le vaccin est donc efficace à 90,7% contre les formes graves chez les enfants et réduit de 50% le risque d’infection. Un vaccin pédiatrique a été conçu spécialement pour les enfants avec une dose réduite.

Pour aller faire vacciner son enfant :

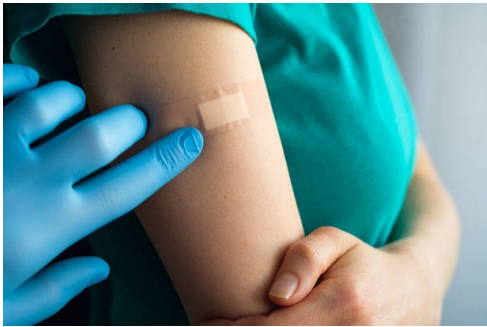
- L’accord d’un seul parent suffit
- L’enfant doit être accompagné par un adulte

Les enfants peuvent se faire vacciner :

- Sur leur lieu de soin
- En centre de vaccination
- Dans un cabinet médical (médecin, pédiatre, infirmiers, sages-femmes, chirurgiens-dentistes)
- En pharmacie
- En PMI (Protection Maternelle Infantile)

Retrouvez la liste complète sur <https://www.sante.fr/>

*Avis COSV du 6 décembre 2021



Vaccination Covid-19 : deux nouvelles alternatives aux vaccins à ARN messenger

Compte tenu du contexte épidémique, la Haute Autorité de Santé (HAS) réaffirme l’importance de la vaccination, initiale et de rappel. Elle maintient sa recommandation de privilégier les vaccins à ARNm – vaccins de référence dans la stratégie de lutte contre le virus. Mais pour les personnes réticentes à ce type de vaccins et celles qui ne peuvent en bénéficier (contre-indication), la HAS considère que les vaccins Nuvaxovid® de Novavax et Covid-19 Janssen® de Janssen – qui utilisent des technologies différentes – représentent une alternative efficace. Elle les positionne aujourd’hui dans la stratégie vaccinale.

[En savoir plus !](#)

Pour les femmes enceintes : la vaccination fortement recommandée !

Le **Conseil d’Orientation de la stratégie vaccinale** (COSV) a rappelé dans une note du 2 février dernier, l’importance de la vaccination, y compris en rappel, chez les femmes enceintes et les femmes ayant un désir de grossesse.

Une étude récente* révèle que **30% des femmes enceintes n’ont reçu aucun vaccin** et qu’elles seraient nettement moins bien vaccinées que les femmes de même âge non enceintes. Il existe pourtant des risques accrus de forme grave de Covid-19 liés à la grossesse, situation dans laquelle la vaccination demeure **le moyen le plus efficace et le plus sûr** afin de prévenir les complications résultant d’une infection au Covid-19.

En effet, une femme enceinte non protégée contre la Covid-19 présente un risque de complications liées à la maladie, notamment en ce qui concerne l’admission en soins intensifs, la ventilation invasive voire le décès.

L’infection au Covid-19 peut également mettre en danger le fœtus, avec un risque d’accouchement prématuré, de césarienne et également de décès.



Quelques statistiques afin de s'en rendre compte : il existe un risque multiplié par 18 d'admission en soins intensifs, par 2,8 de perte fœtale, par 5 d'admission du nouveau-né en soins intensifs, lorsque la mère est infectée. Enfin aucun signal de pharmacovigilance n'a été identifié chez les femmes enceintes et allaitantes avec l'ensemble des vaccins contre la Covid-19 disponibles en France.

Pour les femmes qui ont un désir de grossesse ainsi qu'une aide médicale à la procréation, il n'y a pas de contre-indication à la vaccination.

Quel que soit le terme de la grossesse, il est donc vital qu'une femme enceinte puisse avoir accès au vaccin.

Retrouvez [cette brochure](#) pour en savoir plus !

*https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/2022-02_taux-vaccination-covid-femmes-enceintes_assurance-maladie_1.pdf

Vrai / Faux sur la vaccination des 5/11 ans et des 12/17 ans

Les mineurs (12-17 ans) doivent faire obligatoirement une 3e dose !

FAUX- à partir du 24 janvier, tous les adolescents de 12 à 17 ans sont éligibles à la dose de rappel mais sans obligation, six mois après la complétude de leur schéma de primo-vaccination.

Mon enfant a eu la Covid 19, il doit quand même être vacciné !

VRAI - le fait d'avoir eu la Covid-19 ne protège pas nécessairement votre enfant contre une nouvelle infection. Toutefois le schéma vaccinal est adapté.

Une seule dose pour les enfants ayant déjà contracté le Covid-19 et pour ceux ayant contracté le Covid-19 plus de 15 jours après la première dose de vaccin (1 infection = 1 injection)

Les enfants ayant contracté le Covid-19 moins de 15 jours après la première dose de vaccin doivent recevoir une seconde dose deux mois après l'infection.

Ces recommandations ne s'appliquent pas aux enfants sévèrement immunodéprimés pour qui il est impératif de prévoir un suivi rapproché par le médecin spécialiste, qui appréciera au cas par cas le schéma vaccinal à recommander.

Mon enfant ne peut être vacciné que chez le pédiatre !

FAUX- la vaccination est possible en ville (médecins, infirmiers sur prescription médicale), dans certains services de protection maternelle et infantile (PMI), les plus à risque peuvent également se faire vacciner dans les services pédiatriques des centres hospitaliers (CH et CHU), ...

Les 5/ 11 ans sont vaccinés avec le vaccin de Pfizer/BioNTech !

VRAI - ils ne seront pas vaccinés avec un autre vaccin.

Les 5/ 11 ans reçoivent la demi-dose des adultes !

FAUX- Les enfants reçoivent une dose réduite au tiers par rapport à une dose pour adulte.

Focus sur la santé mentale des jeunes :

« J'en parle à » : une campagne pour inciter les adolescents à parler...

Dans la continuité de la campagne « **En parler, c'est déjà se soigner** », un dispositif spécialement adapté aux adolescents (11-17 ans) a été lancé en juin 2021 : « **J'en parle à** ». Il est renouvelé jusqu'en juin 2022 avec 3 vidéos de 15 secondes diffusées sur les réseaux sociaux. Cette campagne a pour objectif de contribuer à limiter les impacts de la crise sanitaire sur la santé mentale des jeunes adolescents en les incitant à parler à un tiers de confiance et à recourir au dispositif d'aide à distance Fil Santé Jeunes.

La campagne est relayée par voie d'affichage dans des lieux publics afin de toucher les jeunes n'ayant pas ou peu accès aux réseaux sociaux ou outils informatiques.

- [Voir les films de la campagne](#)
- Consulter le communiqué de presse du 11/06/2021 - [Santé mentale des adolescents : une campagne entièrement digitale pour les inciter à en parler](#)

Un éclairage sur la santé des adolescents en Île-de-France au sortir de la crise sanitaire

On a beaucoup parlé ces derniers mois de l'impact de la crise sanitaire sur la

santé mentale des jeunes. Un premier éclairage est proposé ici s'appuyant sur des données d'activité de dix **Maisons des Adolescents** (MDA) franciliennes sur la période 2019-2021. Pour rappel : les MDA au nombre de treize sur la région (au moins une par département) accueillent les jeunes de 12 à 21 ans en souffrance psychique et leurs familles.

Valérie GIMONET, déléguée de l'association régionale des MDA d'Île-de-France fait le point pour la lettre Stop Covid Ensemble

« En 2021, après plusieurs mois de confinements, d'activité réduite, de rendez-vous avec les jeunes en visioconférence, les MDA ont connu un rebond d'activité, lié à l'augmentation du nombre de jeunes à accueillir, tout particulièrement dès les premiers mois de 2021 (janvier - juin) et en fin d'année (octobre -décembre).

Le profil des jeunes (*majoritairement des 12-18 ans avec 60% de jeunes femmes et 40% de jeunes hommes*) n'a pas fortement évolué. On note cependant, dans certaines MDA une entrée plus précoce (10-12 ans) et plus tardive (18-22 ans).

Les motifs de visite témoignent de situations plus dégradées avec des retards de prise en charge. **50% des jeunes nouvellement accueillis présentent des problèmes psychiques** (tristesse, idées suicidaires et tentatives de suicide, anxiété, crise d'angoisse), souvent **associés à des problèmes somatiques** (scarifications, troubles du comportement alimentaire, situations de surpoids).

En 2e position, des **questions liées à la scolarité** émergent de manière très significative pour certaines MDA autour de l'**absentéisme**, du **décrochage scolaire** de jeunes difficiles à remobiliser ensuite.

La vie familiale est classée en 2e ou 3e position autour de thématiques comme les conflits entre parents et adolescents, la **violence intra familiale**, jusqu'aux **situations de maltraitances** qui justifient une demande d'aide éducative ou des mesures de protections.

Les MDA ont aussi à répondre à des **demandes d'écoute et d'accompagnement de professionnels** du territoire confrontés de façon inhabituelle à des **situations de précarité**, des **difficultés d'accès aux soins** des familles et des jeunes.

Des situations plus lourdes et souvent plus urgentes à gérer, ont nécessité de la part des MDA des adaptations : un accueil téléphonique et physique renforcé, des rendez-vous d'accueil et de consultations plus nombreux.»

L'ARS qui assure le pilotage des **Maisons des adolescents** a accompagné cette montée en puissance de la demande en renforçant dans le cadre des financements Covid-19, les équipes des MDA, en psychologues ou éducateurs.



**Association Nationale
Maison Des Adolescents**



Même vacciné.e, j'applique les gestes barrières



Boîte à outils

Informations sur la vaccination des enfants : [Cliquez-ici](#)
L'ensemble des bulletins d'informations sont également disponibles sur le [site de l'ARS](#) et celui de [PromoSanté Ile-de-France](#).

Partage de vos initiatives : vous avez des projets de prévention, des groupes de discussion sur les réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook, Instagram...) dans votre quartier, votre association... parlez-nous en !
Contact : ars-idf-actions-prevention@ars.sante.fr
Abonnez-vous à notre infolettre hebdomadaire en suivant [ce lien](#).